



GROSMAGNY

BULLETIN MUNICIPAL 2020

Sommaire :

- *Le mot du Maire, p. 3*
- *Budget 2019, p. 4*
- *Chiffres et statistiques financiers (année 2018), p. 5 & 6*
- *Etat-civil, p. 7*
- *Travaux et investissements réalisés, p. 8 à 14*
 - *Mairie et parvis , p. 8 à 12*
 - *Logements , p.13 & 14*
- *Création d'un magasin-atelier transformation en circuit court de produits locaux, p. 15 à 18*
- *Décès de Michel Barverel, p. 19*
- *Syndicat des eaux, p. 20*
- *Taille des haies, p. 20*
- *Nettoyage du village, p. 21*
- *Il y a 100 ans... , p. 22 à 24*

Le Mandat s'achève. Dans quelques semaines auront lieu les élections municipales.

En ce temps de précampagne, nous devons être très prudents sur le contenu des publications et diffusions de tous documents relatifs à la gestion communale, ceci afin de ne pas courir le risque d'être exposé à un contentieux postélectoral.

Ce bulletin municipal est naturellement concerné par ces dispositions précises.

La fin d'un mandat est bien évidemment le moment du bilan. Je pense pouvoir prétendre que l'équipe municipale sortante peut légitimement penser avoir réalisé sa mission au service de notre commune.

Ce ne fut pas toujours simple. Cela fut même parfois difficile.... Et même quelques fois....très difficile. Je pense en particulier à l'évolution de l'intercommunalité. La fusion des deux communautés, l'étude et la construction de l'école, de la Mairie. Je pense également aux coups bas comme l'augmentation de la contribution au SDIS, à notre éviction de l'aéroparc..... à la caducité de notre P.O.S.

Mais ces difficultés, si délicates qu'elles aient été n'ont jamais engendré le découragement, ni même la lassitude de l'équipe municipale : et quelle récompense que d'inaugurer une école, de constater, mois après mois, la transformation de notre cœur de village et d'embellir ainsi notre environnement ... notre cadre de vie.

L'échéance des prochaines municipales arrive donc. Une grande partie de l'équipe municipale sortante sera candidate à mes côtés pour un nouveau mandat. Je veux vous dire aujourd'hui toute la satisfaction qui fut la mienne, d'avoir pu compter durant ces cinq années de mandat, sur le sérieux, l'engagement, l'esprit d'équipe de l'ensemble des membres du conseil municipal. Je leur adresse mes plus sincères remerciements.

Je veux enfin exprimer toute ma reconnaissance à ceux d'entre vous, qui d'une façon ou d'une autre, par un engagement, fort ou modeste, un coup de main occasionnel, contribuent à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

BONNE ANNEE et... à BIENTOT

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>280 467</u>
1 Charges à caractère général	108 000	
2 Charges de personnel	58 910	
3 Atténuation de produits	48 266	
4 Autres charges de gestion courante	41 831	
5 Charges financières	1 900	
6 Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000	
7 Opérations d'ordre entre sections	6 560	
<u>RECETTES</u>		<u>391 189</u>
1 Produits des services	53 800	
2 Impôts et taxes	165 000	
3 Dotations et participations	107 607	
4 Autres produits de gestion courante	6 010	
5 Produits exceptionnels	7 531	
6 Opérations d'ordre entre sections	376	
7 Résultat reporté	50 865	

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>293 960</u>
1 Immobilisations corporelles	215 425	
2 Remboursement d'emprunts	30 800	
3 Opérations d'ordre entre sections	376	
4 Solde d'exécution reporté	47 359	
<u>RECETTES</u>		<u>293 960</u>
1 Subventions d'investissement	123 418	
2 Dotations	36 230	
3 Excédent de fonctionnement	108 936	
4 Autres	18 816	
5 Opérations d'ordre entre sections	6 560	

Chiffres et statistiques financiers année 2018

(Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 574 habitants)

Les différents pourcentages des 3 taxes qui composent les impositions directes :

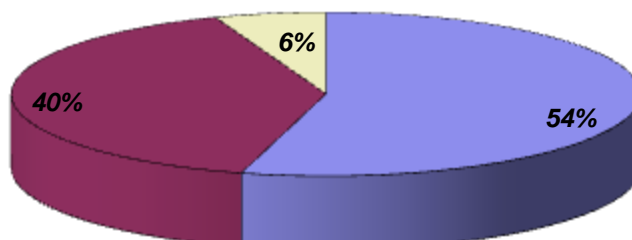
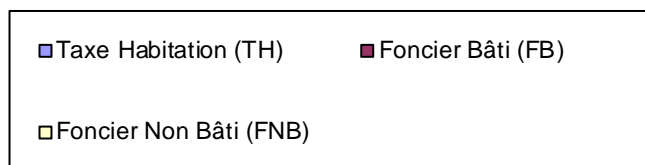
COMMUNE	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI
Grosmagny	11.73	14.71	66.40
Belfort	16.80	19.00	82.83
Eloie	10.40	16.10	46.12
Etueffont	10.72	17.69	74.35
Petitmagny	14.02	17.90	100.17
Rougegoutte	7.91	6.64	24.18
Moyenne département	12.25	14.34	44.11

Ces 3 taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en €uros) :

TAXES	RAPPEL des TAUX à GROSMAGNY	APPORT AU BUDGET COMMUNAL (en €uros)	POURCENTAGE des IMPOSITIONS DIRECTES
Taxe Habitation (TH)	11,73	76 867,00 €	54,33
Foncier Bâti (FB)	14,71	56 516,00 €	39,95
Foncier Non Bâti (FNB)	66,40	8 101,00 €	5,73
TOTAL		141 484,00 €	

141.484 € représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune.

Répartition des 3 taxes perçues par la commune de Grosmagny



Chiffres et statistiques financiers année 2018 (suite)

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

Taxes	La plus basse	La plus haute	Rappel à Grosmagny
Taxe Habitation	4,55 Lepuix	16,80 Belfort	11,73
Foncier Bâti	4,22 Croix	19,17 Foussemagne	14,71
Foncier Non Bâti	8,51 Cravanche	100,17 Petitmagny	66,40

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

Taxes	La plus petite	Moyenne	La plus grande	Rappel à Grosmagny
Taxe Habitation	14,59 Fontaine	47,06	64,56 Urcerey	54,33
Foncier Bâti	23,19 Lamadeleine	51,59	83,20 Fontaine	39,95
Foncier Non Bâti	0,12 Cravanche	1,35	45,83 Lamadeleine	5,73

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1 559
2	Riervesmont	2	Bessoncourt	1 467
3	Petitmagny	3	Andelnans	1 338
7	Grosmagny	100	Grosmagny	533
100	Bourogne	101	Riervesmont	480
101	Faverois	102	Vellescot	454
102	Croix			

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente

NAISSANCES

Gabrielle, Léony MIOSSEC, le 15 juillet 2019
Lucie, Véronique, Agnès, Jeanne, CHAUMERLIAC,
le 18 décembre 2019



MARIAGES

Patrice GALANTI et Agnès WAGNER, le 09 août 2019



DÉCÈS

Jeanne, Bernadette LHOMME épouse HEIDET, le 19 janvier 2019
Valérie, Rosa, Angeline LHOMME épouse HERVE, le 06 février 2019
François, Paul TALFUMIER le 08 février 2019
Ludovic, Jacques MAZIMANN, le 23 juillet 2019

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'étranger)

Isabelle, Marie, Augustine HERBUTE, le 20 novembre 2019
Gilberte, Marguerite STICKLER, le 13 décembre 2019

Travaux et investissements réalisés (photos)

Des travaux impressionnants pour la **future salle des mariages**, qui ont nécessité quelques bras et beaucoup de dextérité... Chacun peut s'en rendre compte avec les photos suivantes :



► Une des poutres métalliques amenée par une grue depuis l'extérieur

Puis dirigée avec précautions à l'intérieur ◀

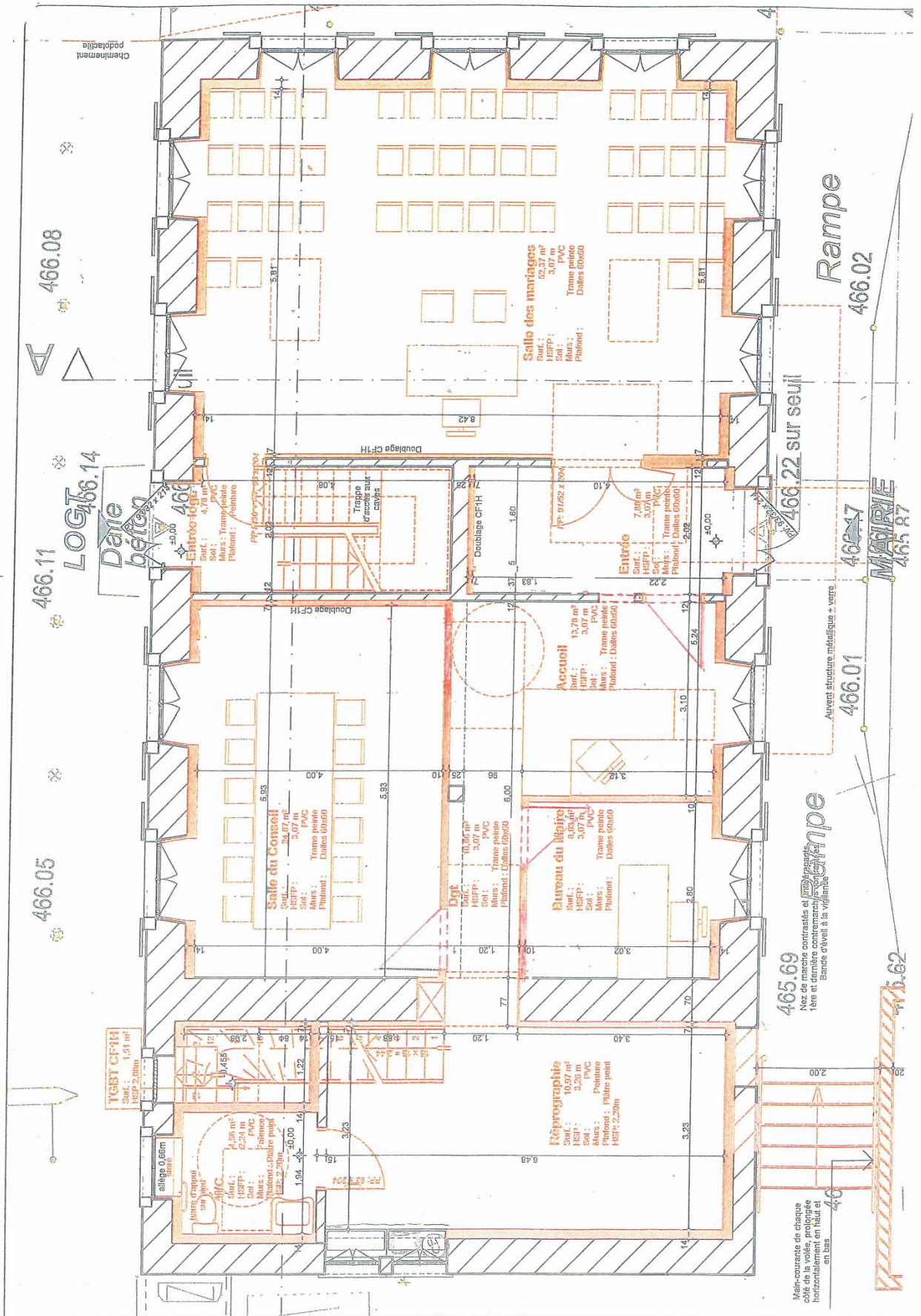


► tirée avec force contre le mur du fond

Ouf... Il faudra ensuite la monter au plafond ◀



Plan de la future Mairie (rez de chaussée)



Réfection de la Mairie

La Mairie est en chantier, chacun peut s'en rendre compte. Des travaux importants ont été effectués afin de supprimer la colonne centrale dans la salle des mariages. La charpente côté ouest a été complètement démontée et reconstruite, le préau a été transformé, le cloisonnement côté bureau, salle de conseil est réalisé.

Malgré cela, nous ne pouvons que constater le retard pris sur le chantier qui aurait dû se terminer vers la fin janvier.

Suite aux modifications intervenues dans le projet, le montant des travaux a lui aussi subi une évolution vers le haut.

Les résultats de l'appel d'offre réalisée au mois de juin ont été les suivants :

Entreprises retenues :

Entreprises retenues :	Montant ttc
Gros œuvre : Entreprise CAVALLI	43 800,05 €
Charpente - couverture - zinguerie : Entreprise PY ELIAS	20 919,64 €
Plâtrerie, peinture : Ets CURTI	29 843,65 €
Revêtement de sol, carrelage & faïences - Entreprise MIROLO	3 382,00 €
Plomberie - sanitaire : Entreprise CSVB	8 582,63 €
Menuiserie intérieures et extérieures : Entreprise CLAUDE	14 624,26 €
Serrurerie : Entreprises CASOLI	11 165,00 €
Soit un Total HT de :	132 317,23 €

A cette somme il convient d'ajouter :

Sommes à ajouter :	Montant ttc
La réalisation des plans d'exécution par Itinéraires Architectures	500,00 €
Une étude complémentaire pour la suppression de la colonne centrale dans la salle des mariages réalisée par le bureau d'études Espace INGB	900,00 €
La réalisation des plans d'exécution pour les travaux de suppression de la colonne par le bureau d'études Espace INGB	410,00 €
La mission de coordination sécurité et protection de la santé par la société SOCOTEC	2 625,00 €
La mission de contrôle technique pour la société APAVE	2 400,00 €
Soit pour ces prestations complémentaires un Total de :	6 835,00 €

Travaux et investissements réalisés (suite)



Ajoutez à cela quelques travaux supplémentaires imprévus, nous pourrions estimer que la facture finale avoisinera les 150 000 €uros.

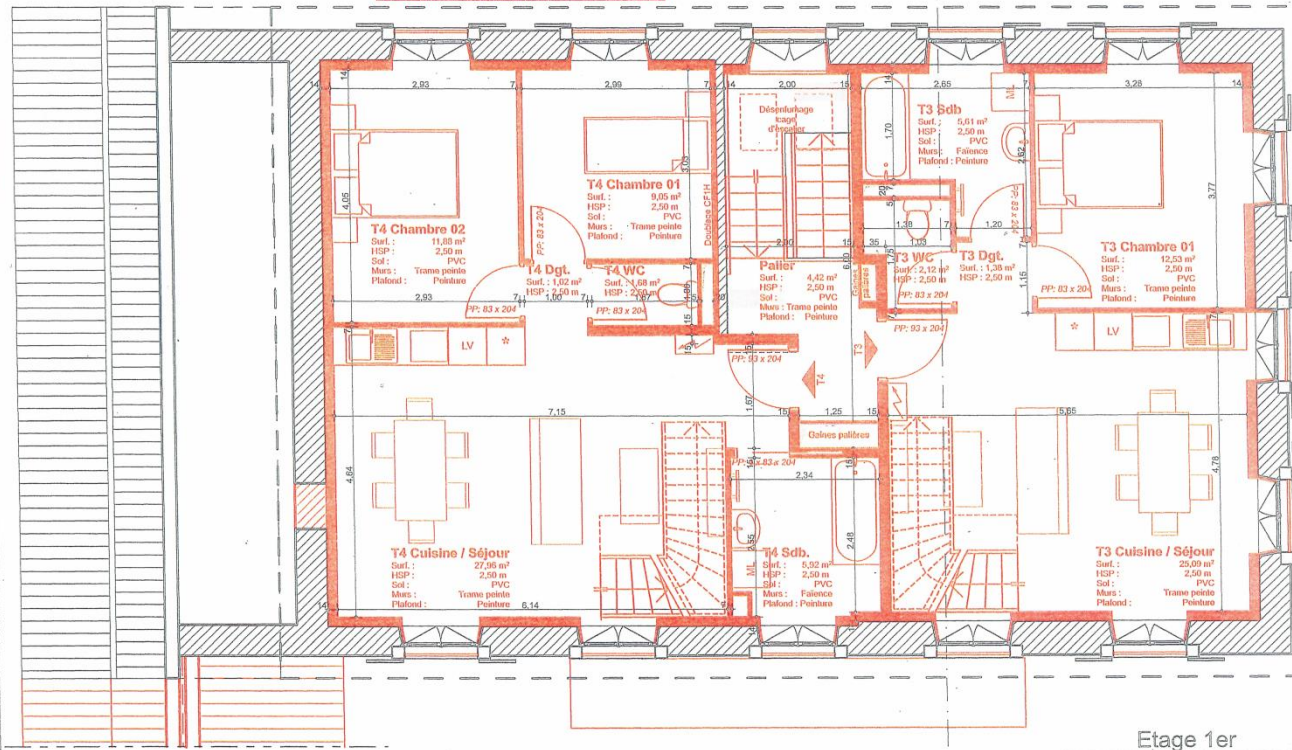
Côté financement, la commune s'est vu attribuer plusieurs subventions :

Subventions obtenues :	Montant ttc
Département	20 000,00 €
Fonds pour l'investissement des personnes handicapées dans la fonction publique	8 816,00 €
Dotations d'équipement des territoires ruraux	21 721,75 €
Fonds de soutien à l'investissement local (Communauté de Communes)	22 124,00 €
Soit un Total de :	72 661,75 €

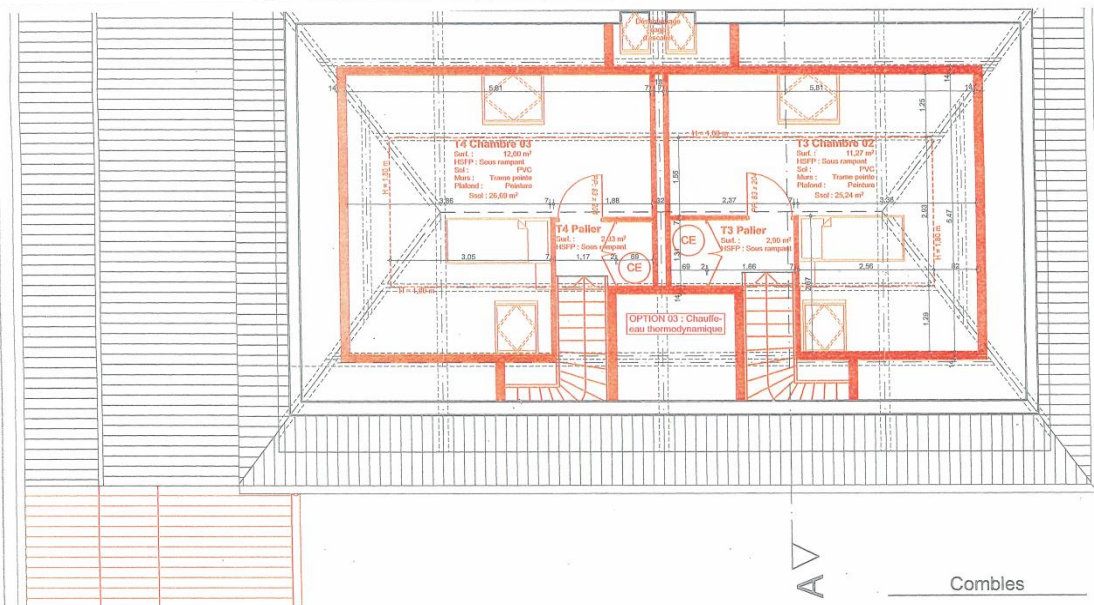
Le conseil municipal espérait beaucoup que le scrutin des municipales de mars prochain puisse avoir lieu dans ces nouveaux locaux. Il n'est pas certain aujourd'hui que cela puisse être le cas, même si cet objectif est toujours d'actualité.

Plans des futurs logements (1^{er} étage & combles)

OPTION 01 : Changement de toutes les fenêtres PVC



Etage 1er



Combes

Dossiers : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET CREATION DE 2 LOGEMENTS DANS LE BATIMENT MAIRIE/ECOLE 1, rue des Etangs 90200 GROSMAIGNY AVANT-PROJET SOMMAIRE		Maître d'ouvrage : COMMUNE DE GROSMAIGNY 1, rue des Etangs 90200 GROSMAIGNY		Maître d'œuvre : ITINERAIRES ARCHITECTURE M.THOUMVOT - ARCHITECTE D.P.L.G 7 Fb de Mombillard 90000 BELFORT Tél. : 03 84 22 66 91 - Fax : 03 84 21 30 92 Email: IA@wanadoo.fr			
N° de plan : APS.03	Titre : Plans du R+1 et des combles	Echelle : 1:75	Format : A3	N° de projet : GRO3	Destinataire : CF/CM	Date : Septembre 2016	Révision :

Création de logements & réfection du parvis de la Mairie

La Mairie transférée vers le rez-de-chaussée, nous pourrions engager la troisième et dernière phase des travaux prévus pour la restructuration du bâtiment Mairie-Ecole : Les appartements et les extérieurs du bâtiment.

Les appartements : Ces travaux consistent à créer deux appartements duplex en lieu et place de la Mairie actuelle, en utilisant également tout l'espace important existant dans les combles.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 140 064 €uros HT.

- Une première demande de subvention d'un montant de 50 000 € a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de son partenariat avec les communes.
- Une autre subvention a été sollicitée au titre de la DETR.
- Enfin la commune souhaite bien évidemment mobiliser le fond de concours mis à disposition par la Communauté de Communes.

Les réponses à toutes ces demandes ne nous parviendront pas avant plusieurs semaines. Mais le conseil municipal a souhaité anticiper la préparation du dossier d'appel d'offre. Pour cela une mission a été confiée au bureau d'étude Espace INGB afin d'élaborer l'ensemble des documents nécessaires à cet appel d'offre. Le coût de cette mission est de 4 800 € HT.

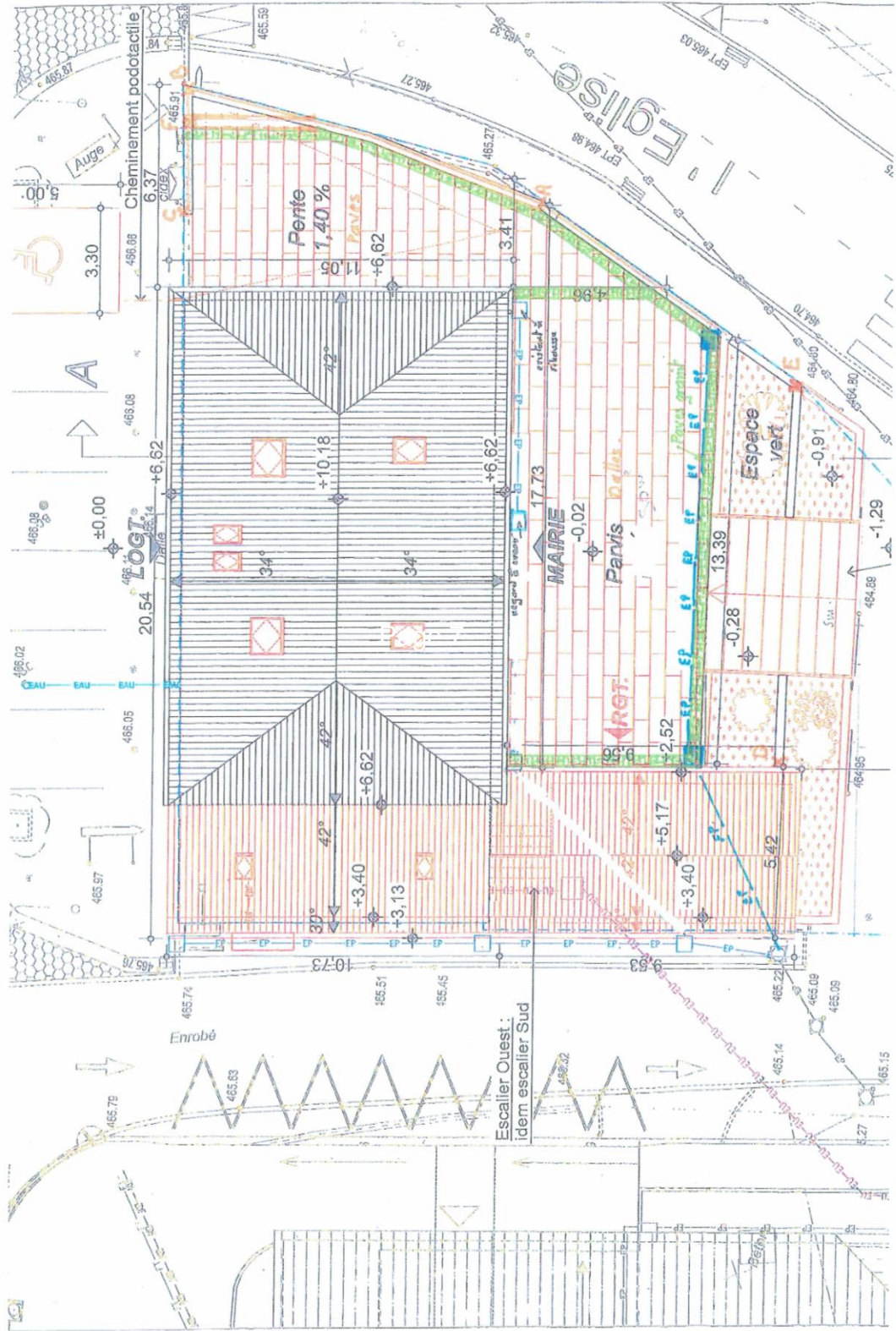
Le début des travaux devrait être effectif vers la fin du **printemps**.

Les aménagements extérieurs : Ces travaux consistent à transformer les espaces extérieurs de la future Mairie, en faisant disparaître tout ce qui subsiste de la cour de l'école, en créant un parvis ainsi qu'un ensemble d'aménagement complémentaire. Coût estimé des travaux 65 000 € HT.

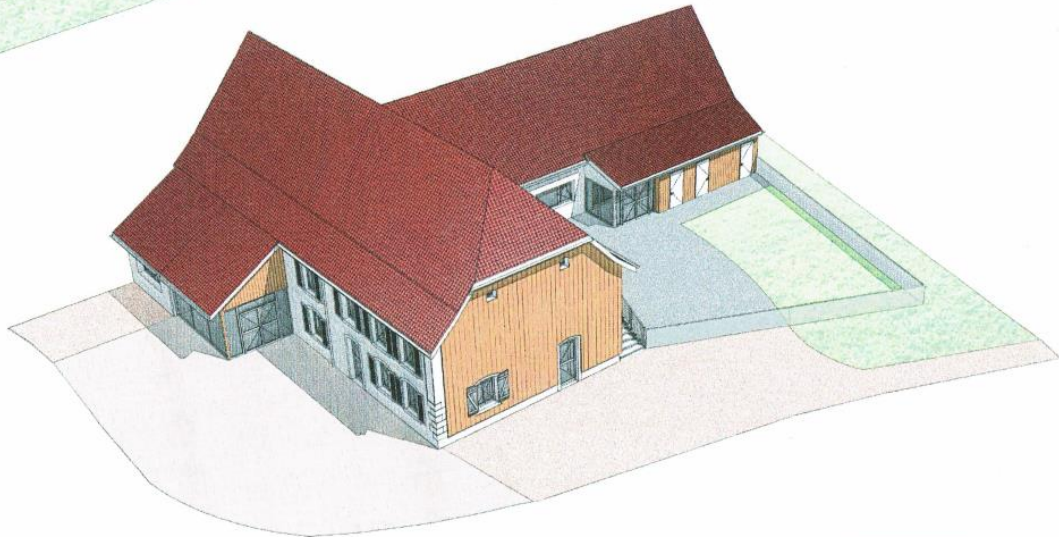
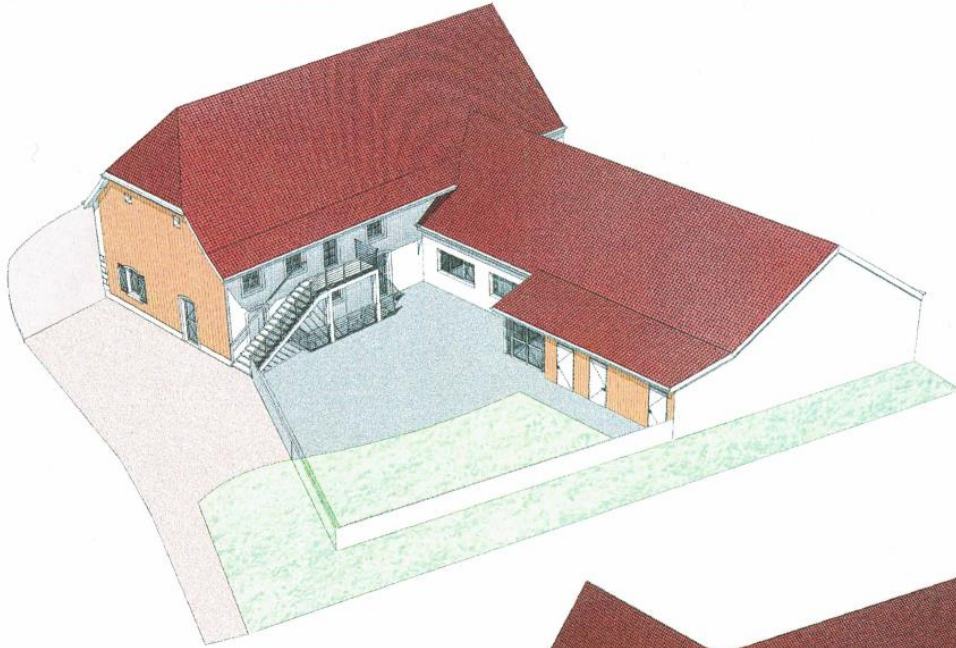
Là aussi, une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental, une autre dans le cadre de la DETR. La Communauté de Communes ne pouvait pas, quant à elle, subventionner les 2 opérations la même année.

Les dossiers d'appel d'offre sont prêts. Les travaux pourraient commencer au **printemps**.

Plan du Parvis de la future Mairie



Plan sommaire de l'avant-projet de notre magasin-atelier

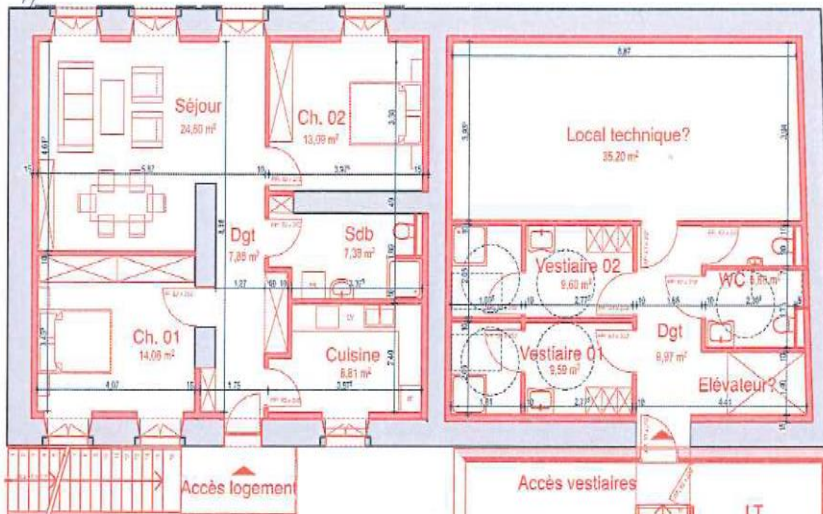


Plan magasin atelier (projet)

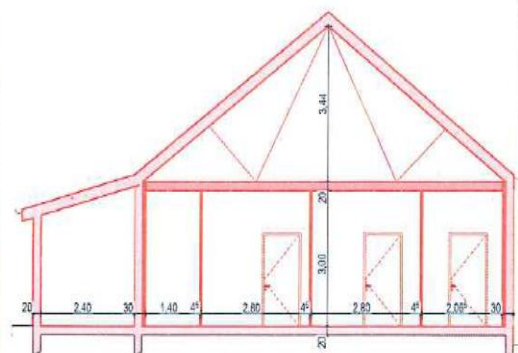
Rez-de-chaussée



Etage 1er



Coupe de principe



Création d'un magasin atelier (transformation en circuit court de produits locaux)

L'Etat du dossier :

C'est le fil rouge de l'année 2019. Ce dossier nous occupe en permanence.

Trois réunions ont eu lieu en Mairie de GROSMAGNY, le 22 novembre 2018, le 22 janvier 2019 et le 05 mars 2019. Ces réunions étaient organisées par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de l'étude, que nous lui avons commandée. Une vingtaine de producteurs locaux ont assisté à ces réunions et se sont déclarés intéressés, ou très intéressés.

La majorité des producteurs présents souhaitent que le futur magasin, atelier de découpe/transformation soit tenu par un gérant. Une fois le projet avancé et les financements définis, un appel à candidature pourra être lancé pour trouver un boucher-charcutier, qui sera le gérant de l'ensemble. Il s'agit d'un projet pour un gérant et un ou plusieurs salariés. Les producteurs pourront également s'impliquer dans le fonctionnement du magasin (permanences, animations...) selon leur envie et leur temps disponible.

Il est prévu d'aménager un appartement dans une partie du bâtiment. Ce qui permettrait au futur gérant de loger sur place si nécessaire.

Les producteurs attendent de connaître le seuil de rentabilité de l'atelier et du magasin. Ils pourront adapter les volumes au moment venu.

La Chambre d'Agriculture a également réalisé une étude de marché très complète. Il en ressort un chiffre d'affaires annuel prévisionnel en début d'activité de 310 000 €uros.

Ce chiffre est bien évidemment théorique. Il pourra évoluer au fur et à mesure des années, une fois la communication bien établie et les producteurs identifiés.

La Chambre d'Agriculture est toujours à nos côtés pour suivre ce dossier et apporter son concours. Le coût de cette étude facturée à la Commune est de 2 584 €uros HT.

Un appel d'offre de maîtrise d'œuvre a été réalisé en mars 2019. A l'issue de la consultation, c'est le cabinet d'architecture Itinéraires Architecture qui a été désigné mieux disant pour l'opération.

Un premier volet de la mission de maîtrise d'œuvre consistait en la production d'un diagnostic. Il s'agissait de savoir si l'opération projetée était réalisable dans les bâtiments existants. Rendu du diagnostic en juin 2019, coût 12 150 €uros HT.

Le deuxième volet était la réalisation de l'avant-projet sommaire (APS). Il vient d'être rendu : coût 9 720 €uros HT.

Un relevé topographique des bâtiments et terrains a été confié au Cabinet PUCHE, le montant de cette mission est de 6 915,50 €uros HT.

Une étude de sol a été réalisée par la société Hydrogéotechnique pour un montant de 2 282,00 €uros HT.

A ce stade, et sauf rebondissement, notre dossier est prêt, le montant de l'opération tel que chiffré dans l'APS (Subvention) est de 1 049 500 €uros.

Réhabilitation d'une ferme en magasin atelier pour des produits alimentaires locaux & d'un restaurant

au 2 rue du Château 90200 GROSMAGNY

Récapitulatif d'un avant-projet sommaire à janvier 2020

RECAPITULATIF					
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	TOTAL
LOT VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	62 000,00 €	48 000,00 €			110 000,00 €
LOT DEMOLITION / GROS ŒUVRE	160 000,00 €	70 000,00 €			230 000,00 €
LOT CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	71 000,00 €	42 000,00 €			113 000,00 €
LOT MENUISERIE EXT. ALUMINIUM ET ACIER - SERRURERIE	38 000,00 €	27 000,00 €		2 000,00 €	67 000,00 €
LOT MENUISERIES EXTERIEURES PVC	7 000,00 €	2 000,00 €			9 000,00 €
LOT MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	8 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	19 500,00 €
LOT PLATRERIE / ISOLATION / PEINTURE	28 000,00 €	7 000,00 €	17 500,00 €	19 500,00 €	72 000,00 €
LOT REVETEMENTS DE SOLS COLLES / FAIENCE	9 000,00 €	18 500,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	43 500,00 €
LOT ECHAFAUDAGE / ENDUITS EXTERIEURS	27 000,00 €	8 000,00 €			35 000,00 €
LOT ELEVATEUR		25 000,00 €			25 000,00 €
LOT PLOMBERIE / SANITAIRE	9 800,00 €	7 700,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	30 500,00 €
LOT CHAUFFAGE / VENTILATION	55 000,00 €	11 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	84 000,00 €
LOT EQUIPEMENTS CUISINE / ATELIER		119 500,00 €	1 500,00 €		121 000,00 €
LOT ELECTRICITE	18 500,00 €	38 500,00 €	24 000,00 €	9 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL HT	493 300,00 €	427 700,00 €	73 500,00 €	55 000,00 €	1 049 500,00 €

En parallèle à toutes ces contraintes matérielles de nombreux contacts ont été pris ; par courrier, rendez-vous... et rencontres, avec la Région Bourgogne Franche-Comté, avec le Comité du Massif des Vosges, avec le Conseil Départemental, le Parc des Ballons des Vosges, le Sénateur, la Chambre de Commerce, la Communauté de Communes, sans oublier la Préfecture.

En quelques semaines, la Préfecture (donc l'Etat) est devenue notre principal soutien. Le nouveau Préfet a été conquis par notre projet et a décidé de le prendre lui-même en charge.

Le 4 décembre, à sa demande, Mr le Préfet a tenu à venir lui-même en Mairie se faire présenter le dossier, il a ensuite visité les locaux.

Une autre réunion de travail s'est tenue en Préfecture le lundi 13 janvier.

Monsieur le Préfet nous a promis de nous aider à trouver le financement nécessaire pour mener à bien cette réalisation. L'enthousiasme de Mr le Préfet perturbe notre programme. Nous avons prévu de consacrer l'année 2020 à la consolidation du projet, à la recherche des financements, à terminer calmement les travaux de la Mairie, avant d'entreprendre en 2021 la réhabilitation du magasin.

Monsieur le Préfet a souhaité qu'une demande de subvention DETR soit déposée avant fin janvier, pour une première tranche de travaux à réaliser dès cette année..... dont acte !

A l'aube de l'année 2019 Michel Barverel notre curé, nous a quitté



À la mort d'Edmond Fesselet en 1984 Michel Barverel a assuré la succession.

Homme affable, de dialogue, et de convictions, Michel Barverel a administré avec vocation et dévouement la paroisse jusqu'en 2002 célébrant messes, baptêmes, mariages, et enterrements. C'est lui également, qui engagea avec les paroissiens et bénévoles la restauration de l'intérieur de l'église, grâce à un généreux et anonyme donateur dont il taira toujours le nom.

Pour ceux qui l'ont connu, Michel était un bon vivant, homme de dialogue, convivial, aimant se retrouver autour d'une bonne table pour discuter et échanger car il était également un fervent militant engagé dans toutes les luttes touchant l'injustice et la pauvreté. À la fin d'un bon repas entre amis il aimait aussi beaucoup, chanter, s'accompagnant de sa guitare et parfois de son fidèle copain André Perrot natif comme lui de la région du Haut-Doubs.

Avant sa mort Michel avait fait le choix d'être enterré dans son Village natal de Lièvermont où il repose.

**Pour tout ce que tu as donné à ta paroisse, et à la communauté de
Grosnagny.**

MERCI Michel !

Rappel - Renouvellement compteurs :

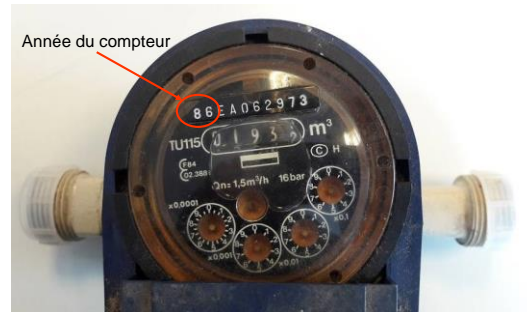
Depuis 2018, conformément aux obligations réglementaires, le Syndicat Des Eaux procède au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans.

Pour savoir, si vous êtes concernés, il convient de regarder les 1ers chiffres gravés sur votre compteur ; ils indiquent l'année de fabrication (ex : 19**86** sur la photo ci-contre). ►

La date de votre compteur identifiée, s'il est antérieur à 2005, il importe que vous appelez le SDEG au 03 84 29 50 19 pour convenir d'un rendez-vous. **Ce remplacement est totalement pris en charge par le SDEG**

Pour information ces compteurs ne sont pas équipés d'appareil de télé-relève. Comme chaque année un agent du SDEG passera relever votre consommation.

Compteur eau potable Syndicat des eaux



Taille des haies

Une nouvelle fois, nous devons rappeler aux propriétaires de plantations diverses, bordant les voies publiques, que l'entretien de celles-ci leur incombe. Les accotements et fossés ne doivent en aucun cas être considérés comme des zones d'expansion normale des dits végétaux. Nous constatons malheureusement encore le fait que notre ouvrier communal est obligé de procéder sur l'espace public à des élagages générés par l'inaction de propriétaires défaillants.



Nettoyage du village

Comme chaque année en avril, a eu lieu le nettoyage du village, à l'initiative de l'Association du Fayé, avec l'aide des chasseurs et du conseil municipal. De nouveaux bénévoles sont les bienvenus et chacun d'entre vous peut venir aider si vous le désirez....



Habitants de Grosmagny présents ce jour là. Merci à eux.



Exemple de ce que l'on trouve dans nos fossés : pneus, seaux de peinture, métal, verre, plastiques, ...

La grippe a tué six millions d'hommes

D'après le journal scientifique anglais *Nature*, les estimations les plus sérieuses conduisent à penser que l'épidémie de grippe qui vient de sévir dans le monde entier a coûté — tant par elle-même que par ses complications pulmonaires — la vie à environ 6 millions de personnes.

Aux Etats-Unis, en particulier et d'après *Nature*, la grippe a tué, en 1918, environ 350.000 personnes, c'est-à-dire près du décuple de ce que la guerre a coûté à nos alliés américains. Il résulte d'ailleurs des chiffres donnés que pendant le trimestre où elle a sévi avec le plus d'intensité, la grippe de 1918 a tué à peu près cinq fois plus d'hommes que ne le fit dans le même temps la guerre européenne.

Janvier 1919

Avis aux Lecteurs de l'ALSACE.

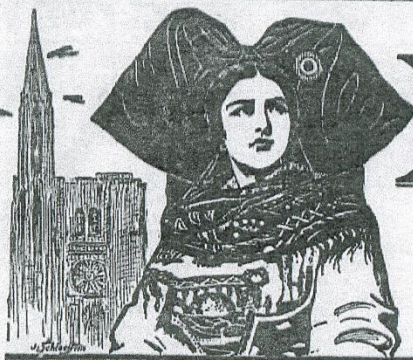
A la demande de nos nombreux lecteurs de Belfort et du Territoire l'ALSACE paraîtra désormais en deux éditions

La première édition sera entièrement en français. La seconde édition, partie en français et partie en allemand.

Cette importante amélioration sera réalisée à partir de

demain mercredi 15 janvier 1919.

14 janvier 1919



L'ALSACE

DIX CENTIMES

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION ALSACIENNE

RÉDACTION & ADMINISTRATION

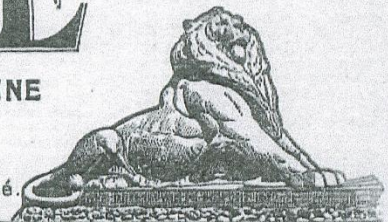
À BELFORT

10, Faubourg de Montbéliard



À MULHOUSE

3 & 5, Quai du Fossé.



ABONNEMENTS

1 mois 6 mois 1 an
 MULHOUSE, BELFORT et Haut-Rhin Frs. 1.60 4.60 18.—
 Autres Départements 1.75 5.25 21.—
 L'abonnement continue d'office jusqu'à réception
 d'avis contraire.

Directeur Politique

LOUIS VIELLARD

Député du Haut-Rhin

ANNONCES

Annonces la ligne ou son espace { en ville 0,40
 hors ville 0,30
 dans le texte en ville 1,20
 hors ville 1,00
 Les annonces et réclames sont reçues Quai du Fossé, 3 et 5
 et dans nos agences.

La Réunion de Mulhouse à la France en 1798

121^e Anniversaire

Ville libre dès la seconde moitié du XIII^e siècle, Mulhouse devient, après l'expulsion des nobles en 1445, une république démocratique à tendances patriarcales. Elle s'attira de ce fait l'inimitié de la maison d'Autriche, qui ne pardonnait pas à la ville la proscription de ses vassaux nobles et, durant le XV^e siècle, lui suscita des dif-

ficiles. En même temps, la compagnie franco-allemande de 230 hommes, se mit sous les armes.

A huit heures, une députation du Grand-Conseil alla saluer, devant la porte de Bâle (au Nouveau-Quartier actuel) les hôtes étrangers, arrivés la veille, qui s'y étaient rassemblés. Ils étaient au nombre de 120.

salves d'artillerie.

Bref, les réjouissances publiques furent bien comprises et la population entière y prit part. Un contemporain en dit, dans son carnet de notes et de souvenirs personnels : « Tout s'est passé magnifiquement, avec joie et chants d'allégresse et en toute tranquillité ».

Ernest MEININGER...

Au Sénat

Paris, 13 mars. — Cet après-midi, le Sénat a adopté la résolution tendant à autoriser les poursuites contre le député Charles Humbert et à lever l'immunité parlementaire.

Le Sénat a ensuite discuté la discussion

mars 1919.

INFORMATIONS

Les préliminaires de paix

Suivant de *Daily Mail*, un message, reçu à Londres de M. Lloyd George, déclare que le projet de traité de paix sera prêt d'ici à une semaine. Dès l'arrivée de M. Wilson à Paris, le projet lui sera soumis, et après qu'il l'aura approuvé, sera remis aux Allemands, qui ne seront pas autorisés à le discuter ou à demander qu'il soit apporté aucunes modifications.

La date de la convocation des délégués allemands dépendra de la situation intérieure en Allemagne.

En Allemagne

L'Assemblée de Weimar
 Weimar, via Bâle. — L'Assemblée nationale a abordé et terminé hier la discussion en deuxième lecture de la loi sur la socialisation des mines.

L'Etat de siège en Saxe
 Berlin via Bâle. — L'état de siège est étendu aux villes de Wittenberg, Delitzsch, Maschewitz, Schkenditz, Mersebourg, Konnewitz.

A Halle, il y eut, dans les récentes émeu-

Permission de construire

En vertu de la loi du 15 février 1902 et de l'article 59 du règlement municipal d'hygiène, aucun immeuble ne peut être construit sous peine de poursuites, sans l'autorisation du bureau d'hygiène à qui les plans, en double devront être soumis.

Ces plans comprendront.

Une coupe des fouilles pour fondation de bâtiments, ainsi que les plans et coupes côtés des constructions projetées. Dans ces plans devront être marqués d'une façon très précise, l'évacuation des fosses d'aisance, des eaux ménagères et pluviales.

Un croquis sera joint aux dits plans, donnant dans un périmètre de 80 mètres l'indication des rues et propriétés avoisinantes ainsi que les indications concernant les égouts.

Il ne sera délivré aucun permis de construire dans les rues nouvellement ouvertes ou à ouvrir, si la largeur de ces rues n'est pas de 10 mètres entre façades.

Un plan sera rendu à l'intéressé après rectification s'il y a lieu.

Le deuxième plan sera conservé à la Mairie.

4 mai 1919

Lycée de Belfort

L'administration du Lycée de Belfort est heureuse de pouvoir informer la population alsacienne qu'elle pourra accepter des élèves pensionnaires à partir de la rentrée de Pâques le 27 avril.

Ce grand établissement qui a servi d'hôpital et qui a souffert des bombardements ennemis sera en état d'accueillir tous les élèves. Des cours de perfectionnement de la langue française seront ouverts pour ceux qui ne pourraient pas suivre au début l'enseignement normal. M. le proviseur du lycée se fera un plaisir d'envoyer d'urgence le prospectus à ceux qui en feront la demande.

Avril 1919

Grosagny. — *Nécrologie.* — Dimanche, à 3 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Marchand Joseph, adjoint au maire de la commune, décédé dans sa 84^e année. Une nombreuse assistance accompagnait ce brave homme et cet excellent républicain à sa dernière demeure. Le deuil était conduit par les fils du défunt et par MM. Tournier, maire d'Eguenigue, Tournier, maire d'Anjoutey, neveux du défunt.

Remarqué la présence de MM. Marchal, maire de Petitmagny, Fleury, adjoint d'Etueffont Haut, Linderme, instituteur à Eloie, Rovéda, Nægelin, entrepreneur et quantités d'amis.

Inutile d'ajouter que le Conseil municipal assistait en entier aux funérailles de son regretté adjoint qui avait administré la commune avec zèle et dévouement depuis la mort de M. Chapuis, maire. Nous adressons à la famille nos plus vifs sentiments de sympathiques condoléances.

12 mai 1919

Le Tunnel sous la Manche

On mande de Londres, le 11 mars :

Le tunnel sous la Manche permettrait le transport journalier de 30.000 voyageurs et de 30.000 tonnes de marchandises.

Un train express irait de Londres à Paris en moins de six heures.

La durée des travaux serait de cinq à six ans ; le coût s'élèverait à environ 500 millions.

— Répondant à une question qui lui était posée à la Chambre des communes. M. Bonar Law a déclaré : « Je suis en communication avec le premier ministre au sujet des propositions à faire auprès du gouvernement français en vue de commencer immédiatement la construction du tunnel sous la Manche, de manière à trouver un emploi pour les soldats réformés. »

mars 1919

Le Tunnel sous la Manche

Le groupe parlementaire du tunnel sous la Manche étant allé plaider la cause du tunnel auprès de M. Lloyd George, celui-ci a répondu qu'avant de prendre une décision, le Gouvernement devait procéder à une nouvelle enquête. Le groupe parlementaire s'est retiré emportant de son entrevue une impression très favorable.

(Voir sur la même question *l'Alsace* des 5 août et 13 septembre 1919.)

Novembre 1919

